

ÉCOLE DOCTORALE 261-3CH

« Cognition, Comportements, Conduites Humaines »

APPEL À SUBVENTIONS 2023 - Instructions et lettre à signer

Boulogne-Billancourt, le 13 février 2023

Aux doctorant(e)s de l'ED 261-3CH

Le Conseil de l'École doctorale vote, chaque année, le principe d'accorder des subventions à des doctorant(e)s pour des projets de formation complémentaire hors de l'École doctorale, de participation à des colloques ou de participation aux frais de relecture ou de publication des articles et ce **dans la limite des crédits disponibles**.

La qualité de la présentation du projet, la diversité des sources de financement entreront en ligne de compte. En aucun cas, un projet ne pourra être financé intégralement par l'ED. En particulier, aucun financement ne sera accordé par l'ED si le laboratoire (ou un autre organisme) n'apporte pas un financement au moins égal au double de celui de l'ED (i.e. répartition 2tiers/1tiers).

Le principe général est donc le suivant : le laboratoire prend à sa charge et en amont 100% du coût total du projet. Après examen et approbation des différents dossiers, l'ED remboursera chaque laboratoire à une hauteur maximum de 33% sans que la part de l'ED n'excède toutefois les 800€.

Les doctorant(e)s intéressé(e)s doivent donc soumettre leurs dossiers au plus tard le :

Lundi 15 mai 2023 - midi au plus tard

Les dossiers sont à renvoyer sur le lien suivant : <https://forms.gle/PaxENKGLawRphntz9>

Un dossier complet (transmis en **.pdf unique**) comportant :

- le formulaire joint dûment complété ;
- une lettre de motivation expliquant l'intérêt de l'objet de cette demande (formation, colloque, article) pour le doctorant(e) (une page) ;
- le cas échéant, l'acceptation à la formation de l'organisme qui l'assure ou l'acceptation de la communication au colloque ;
- l'avis circonstancié du directeur ou de la directrice de thèse contresigné par le directeur ou la directrice du laboratoire ;
- le cas échéant, l'ordre de mission correctement rempli et signé ;
- la présente lettre contresignée par le/la doctorant(e), son directeur (ou directrice) de thèse, son directeur (ou directrice) du laboratoire ;
- toute pièce que le candidat ou la candidate jugerait utile.

Tout dossier incomplet ou parvenant après le **15 mai 2023 à midi** ne sera pas pris en considération.

Le choix des candidat(e)s et le montant des subventions tiendront compte de la qualité du projet et du nombre de candidat(e)s. Les candidat(e)s seront informé(e)s de la décision les concernant à l'issue du conseil de l'ED qui statuera sur cette question.

Une fois décidées, les subventions seront versées au laboratoire sur production des pièces justificatives originales, une fois la mission ou la formation effectuée. Une attestation - originale - de présence (à la formation ou au colloque) devra être fournie.

Le Laboratoire doit avoir engagé la totalité des dépenses ou au moins une partie (par exemple les billets d'avion ou de train) avant le 25/11/2023.

La Directrice, Pr. Karine Doré-Mazars.

⁽¹⁾ Signature du/de la Doctorant(e)	⁽¹⁾ Signature du Directeur/trice de Thèse	⁽¹⁾ Signature du Directeur/trice du Laboratoire
⁽²⁾ Nom & Prénom	⁽²⁾ Nom & Prénom	⁽²⁾ Nom & Prénom
(2)	(2)	(2)
(1)	(1)	(1)